

DISCOURS DES VŒUX 2018

Pour tout vous dire, j'avais l'intention de commencer ce discours en évoquant brièvement, la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, dans la voiture n° 2419 D de la société des wagons-lits, installée pour l'occasion dans la "clairière de Rethondes", au beau milieu de la forêt de Compiègne... Autant commencer par une bonne nouvelle !... Centenaire oblige !

J'en aurais profité pour vous rappeler au passage que le 11 novembre était et reste malgré tout le jour de la saint Martin, même si ça fait exactement cent ans aussi que tout le monde l'a oublié. Mais bon !...

Et puis j'avais prévu de vous parler ensuite de la nuit des barricades, de la rue Gay Lussac, de la Sorbonne, de Jussieu et du Théâtre de l'Odéon, enfin de Mai 68... Cinquantenaire oblige !...

Mais dès que j'ai fait part de ce projet à Jean-Pierre, je veux parler de Jean Pierre FAYE, mon Directeur général préféré. Il m'a aussitôt fait remarquer que l'usage voulait que lors d'un discours de vœux, le Président fasse, non pas la revue des événements marquants de l'année à venir, mais le bilan de l'année écoulée. « *Mauvaise pioche Président !...* » a-t-il même ajouté !

J'ai quand même un peu insisté, esquissant une ultime tentative qui ciblait précisément le seul point faible que je connaisse à cet homme ! Et je lui ai demandé sournoisement : « *Si je disais malgré tout deux mots, juste deux mots, du Mondial ? Histoire de rappeler qu'il aura lieu en Russie du 14 juin au 15 juillet prochain. C'est quand même le 20^{ème} anniversaire du : "Et un ! Et deux ! Et trois - zé-ro !..." ! Y verrais-tu un inconvénient mon Jean-Pierre ?...* »

J'ai bien vu qu'il accusait le coup. Mais il a tenu bon le bougre !... Et il m'a répondu la voix quand même un peu tremblante : « *Terrain glissant... Match remis Président !... Tu fais ce que tu veux, c'est toi le président, mais je ne saurais trop d'encourager à t'en tenir au bilan de l'année 2017 !* »

Que voulez-vous répondre à ça ?!... J'avais bien envie de lui dire : « *Rappelle-toi camarade : "Il est interdit d'interdire !" , ou bien encore : "Soyons réalistes, demandons l'impossible." »*, mais je suis persuadé que c'eut été peine perdue.

Alors... j'ai suivi son conseil, sans doute plein de sagesse.

Cela étant et juste histoire d'illustrer ce vieux slogan en forme de précepte : "*L'imagination au pouvoir !*", je vais quand même débiter mon tour d'horizon 2017 en commençant par la fin ! Je vais donc vous dire maintenant que c'est le 30 novembre dernier que nous avons fêté le cinquantenaire de notre EMP. Un autre cinquantenaire donc, beaucoup moins turbulent que le premier, mais dont il convient de ne pas minimiser non plus l'importance.

En effet, si en octobre 1967, l'UDSM n'avait qu'à peine 8 ans, elle avait déjà ouvert 13 consultations Médico Psychologiques (7 pour adultes et 6 pour enfants)¹ et créait donc avec l'EMP, sa toute première structure médicosociale, doublant d'un coup d'un seul les effectifs de notre belle Association.

Suivront, l'EMPro deux ans plus tard, puis d'autres établissements encore, qui ne feront que conforter au fil du temps notre vocation médico-sociale. Ce qui fait de 1967 un tournant décisif de l'histoire de l'UDSM !... Tout comme 1968 fut d'ailleurs un tournant politique et intellectuel important de notre société !... Mais j'ai dit que je n'en parlerais pas ce soir !

¹ CMP adultes : Vincennes, Fontenay, Champigny, Joinville, Le Perreux, Saint Maur et Nogent.

CMP enfants : Fontenay, Champigny, Nogent, Le Perreux, Saint Maur et Joinville.

Lors de la petite fête organisée pour son jubilé par cette désormais vénérable institution, fête que, soit dit en passant, le Délégué Départemental de l'ARS avait bien voulu honorer de sa présence, mais en toute discrétion, j'ai suggéré que l'on donne enfin un nom à notre EMP, en proposant même celui d'« *EMP Marie-Louise PASQUIER* » !... Je n'ai pas connu cette dame, mais il semble bien qu'elle ait été une figure marquante de l'EMP et de l'UDSM.

Outre le fait que ce fut la 1^{ère} Directrice de cet établissement et qu'elle occupa cette fonction pendant près de 18 ans, c'était une élève de Maria MONTESSORI et elle fut même quelques temps Présidente de l'Association Montessori France.

Jean-Pierre FAYE et moi trouvons important, non seulement que les établissements que nous gérons aient un nom, mais, chaque fois que c'est possible, que ce nom puisse témoigner à sa manière de l'histoire de l'UDSM. Ainsi en va-t-il pour l'EMPro Emile DUCOMMUN (Président de 1961 à 1971), l'ESAT Pierre SOUWEINE (Président de 1990 à 2000) et très bientôt : la Résidence Accueil Henri BONNEMAIN (Président de 1971 à 2000).

Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est ainsi donnée pour saluer Monsieur Olivier BONNEMAIN, fils aîné d'Henri BONNEMAIN, ainsi que son épouse, qui nous font l'honneur d'être parmi nous ce soir. C'est grâce à lui que nous avons obtenu l'accord de tous ses frères et sœurs, les enfants d'Henri BONNEMAIN, pour que cette Résidence puisse porter le nom de leur père. Nous nous étions assuré par ailleurs que la municipalité de Vincennes n'y voyait aucun inconvénient. Monsieur Laurent LAFON était encore maire de Vincennes, mais Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, nouvelle maire de Vincennes m'a réitéré tout récemment cet accord.

Je dirai pour celles et ceux d'entre vous qui ne l'ont pas connu, ce qui est mon cas, qu'Henri BONNEMAIN est présenté par Wikipédia comme : "*Pharmacien et historien français. Président de la Société d'histoire de la pharmacie (1988), puis président de l'Académie nationale de pharmacie (1992) et enfin : Chevalier de l'ordre du Mérite*".

J'ajouterai donc qu'il fut Président de l'UDSM pendant près de 20 années au cours desquelles il sut non seulement garder le cap et faire progresser notre association, mais aussi lui conserver son esprit humaniste des origines.

C'est durant son premier mandat que l'UDSM obtint sa Reconnaissance d'Utilité Publique et c'est lui qui, à l'issue de son dernier mandat, sollicita Pierre SOUWEINE afin qu'il pose sa candidature à sa succession.

Je conclurai sur ce point en vous disant que cinquante ans après 1967 et avec l'ouverture de cette Résidence Accueil, nous avons tourné le 1^{er} septembre dernier une nouvelle page importante de l'histoire de l'UDSM, puisque nous nous aventurons pour la toute première fois dans le champ social.

Et si, comme Cadet Roussel, nous avons désormais aussi 3 maisons (Sanitaire, Médico-Sociale et Sociale), les nôtres au moins sont solides, ont aussi bien des poutres que des chevrons et ne sont pas juste bonnes à accueillir les hirondelles.

Cette Résidence Accueil est en effet un petit immeuble de 5 étages, comprenant 30 studios, dont 2 susceptibles d'être occupés par des couples. Elle est située dans un quartier agréable, à environ 800 mètres du centre-ville de Vincennes, mais tout près en fait de l'EMP et de l'EMPro et c'est Monsieur Xavier LEBON qui en est le directeur, assisté dans sa tâche par une secrétaire de direction et un éducateur spécialisé, avec l'appui de Madame Amel ADAM, assistante de direction au Foyer Cateland. J'en profite pour dire un grand merci à Madame le Docteur Samia DERRIDJ, psychiatre du Foyer, qui a consacré vraiment beaucoup de temps et d'énergie à examiner les dossiers médicaux des futurs locataires de la Résidence.

En nous ouvrant au Social, nous venons de compléter en fait la palette des « ... moyens propres à améliorer du point de vue psychique et psychologique l'état de santé et les conditions d'existence des personnes résidant ou hébergées dans le département du Val-de-Marne et les départements limitrophes, ainsi que leurs conditions d'existence, dans le but de leur permettre d'accéder à une autonomie tant psychologique que sociale, ainsi qu'à une citoyenneté pleine et entière. »

Mine de rien je viens de vous lire quelques lignes du Préambule de nos nouveaux statuts. Car il faut que je vous le dise, 2017 aura aussi été l'année de la mise en œuvre de la révision de nos statuts. Je vous demande d'admirer au passage un art de la transition digne de celui de Laurent DELAHOUSSE, même si je n'ai pas encore évoqué les horloges dont certains d'entre vous commencent à regarder tourner les aiguilles avec quelques craintes, ma réputation en matière de discours qui n'en finissent pas n'étant plus à faire.

Nos statuts avaient été réactualisés pour la dernière fois en 1996. C'était alors justifié par le déconventionnement des CMP adultes, la configuration même de l'UDSM se trouvant alors sensiblement modifiée par cette affaire-là.

20 ans après, les choses étaient un peu différentes. Une réactualisation ne s'imposait pas stricto sensu, sauf à considérer qu'il était temps de procéder à un toilettage de nos statuts, notre environnement ayant beaucoup changé entre temps, avec en particulier la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et celle du 11 février 2005 sur le handicap, qui a introduit un nouveau dispositif, une programmation au plan régional pour les établissements et services financés pour tout ou partie par l'assurance maladie. Enfin la DDASS et l'ARH n'existent plus, remplacées par l'ARS, les Pôles ont par contre vu le jour ainsi que les GHT et j'en passe...

C'est ce que nous avons fait, sans rien modifier cependant des statuts quant au fond.

Il reste que nous tenions à conserver notre Reconnaissance d'Utilité Publique (ce qui n'est semble-t-il pas forcément gagné) et que c'est la raison pour laquelle nous avons fait appel à un cabinet d'avocat spécialisé dans ce genre de démarche.

Après plusieurs allers et retours entre eux et nous afin de peaufiner les rectifications à apporter à ce document et deux visites dans leurs locaux de la Défense, nous avons réuni un Conseil d'administration et une Assemblée Générale, pour discuter le projet de statuts ainsi remis au goût du jour, afin d'y apporter si besoin d'ultimes modifications avant de le ratifier. C'est maintenant chose faite depuis le 5 décembre dernier.

Il ne nous reste donc plus qu'à attendre l'agrément du Ministère de l'Intérieur, ce qui pourrait semble-t-il demander encore quelques mois. Ils ne doivent pas être sur le même fuseau horaire que nous. Les voies des administrations centrales sont décidément impénétrables !... Affaire à suivre donc...

Dans un tout autre ordre d'idée, 2017 aura vu la conclusion provisoire de la démarche de Certification de l'UDSM, en tout cas celle de la V-2014 :

- Avec la visite des experts de la HAS du 24 au 28 avril 2017 dans les différents CMP et l'hôpital de Jour du Secteur 94i01, ainsi qu'au Foyer Cateland.
- Et, last but not least, la publication du Rapport de Certification, en octobre dernier, sur le site de la HAS.

En trois ans, nous avons multiplié les démarches auprès de la HAS (nombreux courriers, plusieurs rencontres téléphoniques et une rencontre physique) afin d'essayer de clarifier avec eux la situation très singulière de l'UDSM vis-à-vis de la V-2014, du fait de la cogestion des 2 Secteurs infanto-juvéniles avec deux hôpitaux publics, eux-mêmes soumis à la V-2014.

La HAS a convenu de cette singularité et a su faire preuve ensuite de toute son "Autorité", avec toute la "Hauteur" qui sied à une telle institution, puisqu'à partir d'un postulat de départ qui posait la Certification de l'ensemble du dispositif sanitaire de l'UDSM comme allant de soi, singularité ou pas, elle n'a finalement pas voulu entendre que nous n'avions pas la main sur un certain nombre de processus ainsi que de nombreux critères, aussi bien pour le Secteur 94i01 que pour le Pôle 94i02/CCASA, mais a tout de même accepté une Certification intégrée du Pôle 94i02/CCASA avec les Hôpitaux Nationaux de Saint Maurice (laquelle s'est fort bien passée), en nous imposant une Certification commune du Secteur 94i01 et du Foyer Cateland, dans une sorte de mariage de la carpe et du lapin, dont seul maître Jacky aurait peut-être su faire quelque chose de digeste. Quoi qu'il en soit nous avons fait contre mauvaise fortune bon cœur, de toute façon nous n'avions pas le choix, et cette visite s'est finalement plutôt bien passée.

Au total : la conclusion de la HAS a été que l'UDSM était certifiée, moyennant une obligation d'amélioration pour la thématique "*Dossier patient*". Ce à quoi nous nous attendions.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que notre qualitiennne nous avait abandonné quelques semaines à peine avant la Visite, mais que force est de constater qu'elle avait bien bossé avant de nous lâcher, réussissant à faire en sorte, en particulier, que les différentes équipes concernées s'approprient cette démarche Qualité, ce qui constitua un atout important lors de la Visite des experts de la HAS.

Puisqu'il est donc hors de question que j'évoque ce soir le centenaire de l'armistice de 1918 et même le cinquantenaire de mai 1968 ... (Je ne voudrais pas dire Jean-Pierre, mais ça aurait quand même eu plus de gueule que les vicissitudes de la Certification V-2014 !... Mais bon !...) Puisqu'il faut donc qu'en plus d'être bref, je sois raisonnable cette année, je poursuivrai en vous disant que 2017 a été une nouvelle fois, d'une certaine manière, l'année du patrimoine pour l'UDSM :

- Comme prévu, le tout nouveau CMP de Nogent a ouvert ses portes au cours de l'été 2017, au 77 de la rue Théodore HONORÉ, à 200 mètres de l'ancien CMP. L'équipe de l'intersecteur 94i01 a en effet pris possession des lieux début août, en même temps qu'était rapatriée l'équipe du CMP du Perreux. Cette "fusion" des 2 équipes avait été bien préparée en amont, en particulier par Madame HEVIN et tout s'est semblé-t-il fort bien passé.

- Les travaux concernant les locaux annexes de l'EMP dits "Opération Boutrais" ont démarré comme prévu au cours du premier semestre 2017. En fait, la destruction du bâtiment existant a posé un peu plus de problèmes qu'attendus (en raison, entre autre, de problèmes d'amiante), mais la livraison du bâtiment neuf devrait pouvoir quand même s'effectuer fin 2018.

- Le CMPP de l'Haÿ-les-Roses, enfin. Les locaux bruts de béton devaient normalement nous être livrés fin janvier 2017. Ils le seront au pire fin février, mais ce léger retard n'a rien d'inquiétant. Ce n'est de toute façon plus qu'une question de jours à présent.

Compte tenu du temps nécessaire à l'aménagement intérieur des locaux, le CMPP ne sera cependant pas opérationnel avant l'automne 2018.

Mais nous ne nous en tiendrons pas là ! Les finances de l'UDSM étant saines et restant fidèles à notre vocation de bâtisseurs, nous envisageons prochainement le début des travaux d'agrandissement du SAMSAH du Parc, sur le site du Foyer CATELAND. Nous avons l'accord du Conseil départemental. L'année 2018 devrait donc être aussi celle du SAMSAH nouveau.

Enfin, à plus long terme (dans les 5 années à venir), nous envisageons la relocalisation dans d'autres locaux, de la consultation fontenaisienne du Pôle 94i02/CCASA. Les locaux qu'ils occupent actuellement n'étant ni assez spacieux, ni surtout conformes sur le plan de l'accessibilité et de la sécurité.

C'est bien sûr Bruno MENOUE, notre architecte maison, qui s'occupe de tout ça de main de maître (de main de maître d'œuvre, devrais-je dire !), y compris de l'aménagement intérieur du CMPP de l'Haÿ-les-Roses et qui le fait avec toujours la même rigueur et le même talent.

Je tiens à préciser par contre que l'UDSM n'est pour rien dans la construction de la Résidence Accueil Henri BONNEMAIN, qui est une réalisation du groupe Valophis, sur un terrain mis à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique, par la municipalité de Vincennes. Nous ne sommes que locataires en plus d'être gestionnaires bien sûr de la structure, selon les termes d'une convention tripartite, signée avec Valophis et la Préfecture du Val de Marne.

J'évoquais il y a un instant des finances de l'UDSM. Juste un mot pour vous dire que les modalités de financement des établissements médico-sociaux sont en train de changer et que nous sommes sur le point de finaliser un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Je parle sous le contrôle de notre Directeur Général, mais le CPOM est un contrat par lequel l'UDSM s'engage auprès de l'ARS sur une période de 5 ans pour, en fonction des objectifs d'activité poursuivis par nos différents établissements, bénéficier des allocations budgétaires correspondantes (exceptés les CSAPA qui, pour des raisons que j'ignore, sont exclus de ce protocole). Il s'agit d'un engagement réciproque qui ne devrait pas impacter les sommes qui nous seront allouées et qui devrait apporter une certaine souplesse dans la gestion de nos différents établissements.

Ceci n'ayant rien à voir avec cela, je ne peux pas passer sous silence un évènement de toute première importance, intervenu en 2017 aussi, avec les effets collatéraux que l'on sait.

Je n'avais pas vocation à en parler ce soir, pas plus que du centenaire de la guerre de 14-18, ou du cinquantenaire de Mai 68 d'ailleurs, sauf qu'un jeune homme apparemment bien sous tous rapports a éprouvé à plusieurs reprises le besoin de clamer : « *Je resterai le maître des horloges, il faudra vous y habituer, j'ai toujours fait ainsi.* » Et, je dois m'en confesser, cette formule répétée en plusieurs circonstances a fini par m'agacer un peu.

C'est VOLTAIRE qui a écrit dans sa satire intitulée *Les Cabales* : « *L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer, que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.* »

Eh bien voilà ! C'est chose faite à présent ! On a mis la main sur l'horloger ! Ce n'est pas l'horloger de Saint Paul, celui dont je vous parle n'a pas de fils.

Alors je vais vous dire tout net que je n'ai aucune vocation à me prendre pour un quelconque maître des horloges et que j'ai parfaitement conscience de surcroît que la seule horloge qui vaille désormais pour moi est « *... la pendule d'argent, qui ronronne au salon, qui dit oui qui dit non, qui dit : "Je t'attends"* ». Je vais donc m'empresse de vous rendre votre liberté.

Mais encore un mot tout de même sur notre 9^{ème} Journée de réflexion du 21 novembre dernier (la 4^{ème} depuis que je préside notre belle Association), intitulée comme vous le savez : « **Ecran total : de l'usage vertueux des écrans à leurs dérives ultravioletes** ».

Nous avons la chance de disposer cette année de l'Auditorium et nous avons eu au total plus de 300 inscrit-es à cette Journée, grâce aux talents conjugués, dans un premier temps, de Mégane ROUX (revenue du diable vauvert pour nous donner un coup de main), puis de Marie COQUET, notre Marie, pour la dernière longue ligne droite qui nous séparait du Jour "J".

Avec Laetitia CHAUMONTET, notre responsable de l'Unité prévention du CSAPA *La Corde Raide*, ce fut un tiercé gagnant ! Mais je dois un merci particulier à Laetitia grâce à qui nous

avons pu réunir un plateau de spécialistes à la fois pointus et particulièrement passionnés par ce sujet d'une actualité brûlante, dont on ne se préoccupe à mon avis pas suffisamment. Je crois pouvoir dire enfin que cette Journée fut une vraie réussite.

Il est temps de conclure afin de vous laisser profiter du buffet préparé par Monsieur Jacky LEPECQ et ses équipes. Mais je tiens à souligner au passage que depuis un an et demi que le service Restauration a été mis en place, sous la houlette donc de Maître Jacky, nous n'avons tous eu qu'à nous féliciter des prestations proposées par son service, les usagers étant d'ailleurs les premiers à apprécier les changements constatés depuis lors dans la qualité des repas proposés.

Nombreux sont celles et ceux que je n'aurai finalement pas cités ce soir et qui pourtant, tout autant que les autres, ont mérité notre reconnaissance tout au long de l'année 2017.

Je ne saurais trop conseiller à celles et ceux d'entre eux qui en seraient un peu maris, d'essayer d'adopter pour ligne de conduite, cet aphorisme du Sieur François Marie AROUET, plus connu sous le nom de VOLTAIRE :

« Je me suis mis à être un peu gai, parce qu'on m'a dit que cela est bon pour la santé. »

Cela fait plusieurs années que j'ai adopté cette posture et, jusque-là, ça a plutôt l'air de marcher !

BONNE ANNÉE A TOUTES ET À TOUS !